



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 – 2027

Restauration Scolaire, Périscolaire, Mercredis, Accueil de loisirs,
Sports Vacances, Ecole Municipale des Sports

Dossier à transmettre aux affaires scolaires ou aux sports et loisirs

Déposé par le parent à :

AS SP

Transmis à : AS SP

le: .../.../.....

Cadre réservé à l'administration:

Réservé administration-Date dépôt

Aff. Scolaires

Sports&Loisirs

Saisi

AS

SA

RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANT 1

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole
		.. / .. /		

RESTAURATION	Type de repas (cocher svp)	
	Standard	<input type="checkbox"/>
	Sans porc	<input type="checkbox"/>
	PAI	<input type="checkbox"/>

Jours de restauration (cocher svp)			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ENFANT 2

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole
		.. / .. /		

RESTAURATION	Type de repas (cocher svp)	
	Standard	<input type="checkbox"/>
	Sans porc	<input type="checkbox"/>
	PAI	<input type="checkbox"/>

Jours de restauration (cocher svp)			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ENFANT 3

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole
		.. / .. /		

RESTAURATION	Type de repas (cocher svp)	
	Standard	<input type="checkbox"/>
	Sans porc	<input type="checkbox"/>
	PAI	<input type="checkbox"/>

Jours de restauration (cocher svp)			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les tarifs des repas sont calculés selon les revenus.

Les réservations et les annulations à la restauration scolaire ne s'effectuent pas sur le portail famille, merci d'envoyer un mail à affaires.scolaires@lalondelesmaures.fr (voir les conditions sur le règlement intérieur)

PERISCOLAIRE – MERCREDI VACANCES (3 à 11 ans) SPORT VACANCES (8 à 11 ans) RESERVATIONS EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Toutes les activités mentionnées ci-dessus apparaîtront dans le planning de votre enfant ; **toutefois, les présences doivent être effectuées en ligne par le parent via le portail famille.**

Pour les vacances scolaires et le dispositif Sports Vacances, les dates d'ouverture des réservations sont communiquées environ 3 semaines avant par SMS « Info Mairie ».

Sur le portail famille elles sont consultables dans le menu « Actualités » et sur la ligne de l'activité dans le planning de votre enfant.

Dans les écoles sur les panneaux d'affichage.

Le guide des réservations est téléchargeable sur le portail famille ou disponible au guichet du service Sports et Loisirs, place Allègre.

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS Inscription du 14 au 18 septembre au service sports & loisirs

Tarifs, horaires et conditions d'inscription dans le règlement intérieur ci-joint.

ALLERGIE OU INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE, ET AUTRES

À remplir et signer obligatoirement

Le décret 2015-447, relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes, impose aux collectivités d'informer de la présence d'allergènes dans l'élaboration de leurs menus ou fabrication de leurs repas.

Liste des 14 allergènes fournie sur simple demande.

Lors de l'inscription, les représentants légaux sont dans l'obligation de signaler les allergies et les différents problèmes de santé dont souffrent leurs enfants. Ils engagent leur responsabilité lorsqu'ils ne les signalent pas.

Nom et prénom de(s) l'enfant(s)	Allergie ou intolérance alimentaire		Autre pathologie	
	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON
	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON
	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI*	<input type="checkbox"/> NON
	Si oui: Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoirement mis en place, avec la fourniture d'un panier repas par la famille.		Si oui: Un PAI est-il mis en place? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Je m'engage à prévenir **immédiatement** le service des Affaires Scolaires si une nouvelle allergie et/ou intolérance ou autre pathologie se déclare au cours de l'année chez mon enfant.

Date :

Signature des responsables:

AUTRES PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À RÉCUPÉRER LE OU LES ENFANT(S) DURANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

(hors responsables du foyer)

Une pièce d'identité devra être présentée en cas de récupération du ou des enfant(s).

Nom	Prénom	En qualité de	Adresse complète	N° de tél	A appeler en cas d'urgence	Autorisé à récupérer l'enfant

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pas de prélèvement automatique.

Pour une première demande: remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (joint au dossier) et fournir un RIB.

En cas de changement de banque: remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (joint au dossier) et fournir un RIB. *(Merci de le faire également si changement en cours d'année)*

Vous êtes déjà en prélèvement automatique: ressaisir vos coordonnées bancaires ci-dessous pour vérification.

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

FR

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (BIC)

() ()

DOMICILIATION BANCAIRE

Cadre réservé à l'administration:

Nouveau

Prolongation prélèvement

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance en responsabilité civile pour les accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

DROIT À L'IMAGE

En inscrivant votre enfant à une des activités périscolaire, sports vacances, accueil de loisirs, EMS, et restauration scolaire, la Mairie de La Londe les Maures se réserve le droit d'exploiter les photos prises pendant ces activités.

Les photos ou vidéos peuvent être utilisées uniquement à des fins professionnelles par la Mairie de La Londe les Maures. Les photos pourront être, exposées, diffusées et publiées dans la revue "La Londe Le Mag", sur le site internet www.ville-lalondelesmaures.fr, médias, expositions et page facebook de la ville.

En aucun cas, les photos et vidéos ne seront cédées à des tiers.

J'autorise

Je n'autorise pas

GARDE ALTERNÉE

La facturation alternée concerne les foyers "séparés" et nécessite que chaque redevable constitue son propre dossier et complète le calendrier de ses semaines pour l'année scolaire. **(Calendrier vierge à demander lors du retrait du dossier).**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AFIN DE CONSTITUER LE DOSSIER

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

OBLIGATOIRE <i>pour tous les dossiers</i>	Photocopie de la notification d'imposition ou de non imposition 2025 (sur les revenus de 2024) du foyer, à défaut le tarif maximum sera appliqué.
	<u>Les deux documents ci-dessous sont à remettre exclusivement dans une enveloppe cachetée sur laquelle est indiquée: nom, prénom, école et niveau de l'enfant</u> - une fiche sanitaire de liaison par enfant, remplie et signée (fournie avec le dossier) - Photocopies du carnet de santé (vaccins) ou certificat médical avec la mention "vaccination à jour"
OBLIGATOIRE <i>si première inscription ou changement</i>	Photocopie du justificatif de domicile Attestation CAF mentionnant le numéro d'allocataire
FACTURATION <i>(facultatif)</i>	Si prélèvement, complétez l'autorisation de prélèvement (fournie avec le dossier) + RIB